

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2016

Le quinze mars deux mil seize, une convocation individuelle a été adressée à chacun des membres du Conseil Municipal, à l'effet de se réunir en séance publique, le lundi vingt et un mars 2016.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Loïc TRIDEAU, Maire.

Ordre du jour :

- ▶ SUBVENTIONS 2016 POUR LES ASSOCIATIONS,
- ▶ ECOLE PUBLIQUE : Participation 2016 pour les déplacements scolaires,
- ▶ AFFECTATION DES RESULTATS 2015,
- ▶ VOTE DES TAUX DES 3 TAXES LOCALES 2016,
- ▶ BUDGET PRIMITIF 2016. Budget général et Budget assainissement,
- ▶ PLAN INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL – enveloppe de 500 M€ (projets structurants). Demande de subvention.
- ▶ PROJET D'EFFACEMENT DES RESEAUX AERIENS D'ELECTRICITE ET DE TELEPHONE. Rue des Gesleries.
- ▶ PERSONNEL COMMUNAL, demande d'un temps partiel,
- ▶ CONTRAT D'ACQUISITION DE LOGICIELS ET DE PRESTATION DE SERVICE, SEGILOG,
- ▶ ANNULATION DE LA REGIE ALSH.
- ▶ Questions diverses.

Etaient présents : M. TRIDEAU Loïc, Mme DE PASQUALE Mireille, M. GUEHERY Alain, Mme SURUT Brigitte, M. PAUZAT Laurent, Mme GOUET Thérèse, M. DECARPES Gérard, M. DESLANDES Patrick, M. LAMARGOT Laurent, Mme LE BIHAN Stéphanie, M. FREULON Jean-Noël, Mme ANDRE Audrey, Mme DUPUY Katia, M. ESNAULT Joël, Mme GASNIER Séverine. Mme GUILLOU Laurence, M. TAYSSE Stéphane.

Etaient absents excusés : Mme GOURDIN Séverine, M. BODEREAU Emmanuel.

Etait absent :

Secrétaire de séance : Mme SURUT Brigitte

Pouvoirs :

M. BODEREAU Emmanuel a donné pouvoir à Mme DE PASQUALE Mireille
Mme GOURDIN Séverine a donné pouvoir à Mme ANDRE Audrey.

Le procès-verbal de la réunion du 29 février 2016 n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité. Les conseillers présents signent le registre des procès-verbaux.

SUBVENTIONS 2016 POUR LES ASSOCIATIONS

Délibération 2016-11

Associations Filléennes	Rappel subvention 2015 (+ 50€ vin d'honneur)	Demandée 2016	Allouée 2016
Amicale philatélique	200€	250€	300€
AFN Fillé- Guécalard	150€	400€	400€
Cercle des Retraités	330€	300€	300€
Association AM2F	450€	500€	400€
Club d'Echecs	800€	850€	450€
Club Loisirs	600€	1000€	1000€
Fillé en Fêtes	1500€	1500€	1500€
Fillé Sports	1700€	2000€	500€
Fillé Foot à 7	400€	400€	450€
Halieutica	1500€	1500€	1120€
FDGDON de Fillé		1000€	1000€
Les Amis de Fillou	0€		968€
APPEL St Charles	487.50€		442€
TOTAL			8830€
Associations hors Fillé		Rappel subvention 2015	Demandée
ACC (0.16€/habitant)		246.72€	(1564 hab x 0.16€) 250.24€
Prévention routière		50€	Pas indiquée
ADMR		200€	Pas indiquée
Coopérative scolaire RASED		150€	150€
GESTM		700€	700€
TOTAL			1100€

TOTAL GENERAL : 9930 €

TOTAL des sommes attribuées pour les subventions 2016:

Une enveloppe de 13 000 € sera prévue au budget primitif 2016.

VOTE : 18 POUR 1 CONTRE

**ECOLE PUBLIQUE
PARTICIPATION 2016 POUR LES DEPLACEMENTS SCOLAIRES.**

Délibération 2016-12

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de la Directrice de l'Ecole Publique. Comme l'année dernière, les 900 € pour les déplacements annuels en cars scolaires lors des visites pédagogiques soient versés directement à la coopérative scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser la participation.

VOTE : UNANIMITE.

AFFECTATION DES RESULTATS 2015.

Délibération 2016-13

Budget général :

Un excédent de 262 364 € en fonctionnement et un excédent de 74 769.62 € en investissement, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- 62 364 € Section de fonctionnement
Compte 002 excédent de fonctionnement reporté
- 74 769.62 € Section d'investissement Compte 001 excédent reporté
- 200 000 € Excédent de fonctionnement capitalisé Compte 1068

En investissement : Restes à réaliser dépenses : 70 000 €

VOTE : UNANIMITE.

Budget assainissement :

Un excédent de 213 834.38 € en section d'exploitation et un excédent de 9 210.12 € en investissement, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- 213 834.38 € Section d'exploitation compte 002 excédent reporté
- 9 210.12 € Section d'investissement compte 001 excédent reporté

VOTE : UNANIMITE.

VOTE DES TAUX DES 3 TAXES LOCALES 2016.

Délibération 2016-14

Monsieur le Maire rappelle à son assemblée les taux des taxes locales 2015.

Taxe d'habitation :	16.54%
Taxe foncière (bâti)	25.41%
Taxe foncière (non bâti)	43.55%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les taux des 3 taxes locales en 2016.

Le produit attendu des contributions pour 2016 est de 529 967€.

VOTE : 18 POUR 1 CONTRE

BUDGET PRIMITIF 2016 BUDGET GENERAL

Délibération 2016-15

Section de fonctionnement

Recettes

70 Produits de service	106 965.00 €
73 Impôts et taxes	561 500.00 €
74 Dotations participations	264 585.00 €
75 Autres produits	7 000.00 €
013 Atténuation de charges	40 000.00 €
002 Excédent reporté	<u>62 364.00 €</u>
TOTAL	1 042 414.00 €

Dépenses

011 Charges à caractère général	249 989.00 €
012 Charges du Personnel	464 400.00 €
65 Autres charges de gestion	89 193.00 €
66 Charges financières	53 242.00 €
022 Dépenses imprévues	590.00 €
023 Virement en investissement	<u>185 000.00 €</u>
TOTAL	1 042 414.00 €

Section d'investissement

<u>Recettes</u>		<u>Dépenses</u>	
10 Dotations	242 897.38 €	16 Emprunts	48 293.00 €
16 Emprunt	150 000.00 €	20 Concessions droits	18 100.00 €
013 Subventions	48 500.00 €		
021 Virement du fonctionnement	185 000.00 €	21 Immobilisations corp.	284 774.00 €
001 Excédent reporté	<u>74 769.62 €</u>	23 Immobilisations en cours	<u>350 000.00 €</u>
TOTAL	701 167.00 €	TOTAL	701 167.00 €

VOTE : 18 POUR, 1 ABSTENTION

BUDGET PRIMITIF 2016 BUDGET ASSAINISSEMENT

Délibération 2016-16

Section d'exploitation

<u>Recettes</u>		<u>Dépenses</u>	
70 Vente de produits	15 000.62 €	011 Charges à caractère g.	162 028.12 €
77 Produits exceptionnels	280.00 €	68 Dotations aux Amortis.	9 086.88 €
002 Excédent reporté	<u>213 834.38 €</u>	023 Virement en investis.	<u>58 000.00 €</u>
TOTAL	229 115.00 €	TOTAL	229 115.00 €

Section d'investissement

<u>Recettes</u>		<u>Dépenses</u>	
28 Amortissements	9 086.88 €	13 Subventions	280.00 €
021 Virement du fonct.	58 000.00 €	20 Concessions et droits	10 000.00 €
001 Excédent reporté	<u>9 210.12 €</u>	21 Immobilisations corpor.	<u>66 017.00 €</u>
TOTAL	76 297.00 €	TOTAL	76 297.00 €

VOTE : UNANIMITE.

PLAN INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL – Enveloppe de 500 M€. (projets structurants). Demande de subvention.

Délibération 2016-17

Dans le cadre du plan d'investissement public local – enveloppe de 500 M€ (projets structurants) le projet susceptible d'être éligible est :

CREATION D'UNE BIBLIOTHEQUE.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine de financement	Montant H. T.
Maitre d'ouvrage 20%	58 600 €
DETR 30%	87 900 €

Plan investissement public local. 50%	146 500 €
Fonds de concours	
Emprunt	
TOTAL	293 000 €

Le Conseil Municipal,

Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande au titre du plan d'investissement public local et à signer tous les documents liés à ce projet.

Atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours.

Atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement.

Atteste de la compétence de la Collectivité à réaliser les travaux.

VOTE : UNANIMITE.

<p>PROJET D'EFFACEMENT DES RESEAUX AERIENS D'ELECTRICITE ET DE TELEPHONE. Rue des Gesleries.</p>

Délibération 2016-18

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'esquisse établie par ERDF pour le département relative à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité.

- Le coût de cette opération est estimé par ERDF, à 20 000 € HT.
- Conformément à la décision du Conseil Départemental du 8 octobre 2001, le reste à financer par la commune est de 20% du coût HT à confirmer après réalisation de l'étude d'exécution.

La réalisation de cette opération nécessite la mise en souterrain coordonnée du réseau téléphonique. Orange ayant informé les collectivités de son désengagement de ce type d'opération, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la décision prise par le Département lors de son Assemblée du 7 février 2002, d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de génie civil de télécommunication dans le cadre des opérations de dissimulations du réseau téléphonique aérien existant, le câblage et la dépose du réseau étant assurés par Orange et financés par les Collectivités.

- Le coût de cette opération est estimé par Orange, à 72 000 € HT.
- Conformément à la décision du Conseil Départemental du 7 février 2002 le reste à financer pour la commune est de 60% du coût HT à confirmer après réalisation de l'étude d'exécution.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal,

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune,
- Sollicite l'inscription de ce projet dans le programme départemental arrêté par la commission permanente du Conseil Départemental sur avis du comité des sites, pour une réalisation si possible au premier semestre 2016.
- Sollicite le Département pour la réalisation de l'étude d'exécution de ce projet et s'engage à prendre en charge 100% du coût de l'étude soit 1 200.00 € dans le cas où la commune ne donnerait pas une suite favorable à l'accord du Département pour la réalisation des travaux.
- Accepte de participer à 20% du coût HT des travaux pour l'électricité et à 60% du coût HT des travaux pour le réseau téléphonique tel qu'ils seront définis par l'étude d'exécution,
- S'engage à voter les crédits nécessaires dès qu'il aura eu connaissance de l'inscription du projet,
- Le Conseil Municipal prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif, que les sommes versées au Département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

VOTE : UNANIMITE.

**PERSONNEL COMMUNAL.
ATTRIBUTION D'UN TEMPS PARTIEL SUR AUTORISATION.**

Délibération 2016-19

Suite à la demande d'un agent communal d'exercer ses fonctions à temps partiel (80%) à compter du 1^{er} juin 2016 pour une période de 1an, renouvelable pour la même durée par tacite reconduction dans la limite de 3 ans, le Conseil Municipal décide d'accepter cette demande.

VOTE : UNANIMITE.

CONTRAT D'ACQUISITION DE LOGICIELS ET DE PRESTATION DE SERVICES.

Délibération 2016-20

Monsieur le Maire donne lecture du contrat « SEGILOG ».

Logiciels + prestations.

Période du 1/4/2016 au 31/3/2019. (3 ans).

Montant annuel :

Cession du droit d'utilisation : 2 637.00 € HT

Maintenance et formation : 293.00 € HT

Total : 2 930.00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte le nouveau contrat de SEGILOG pour une durée de 3 ans.

Autorise Monsieur le Maire à le signer.

VOTE : 18 POUR 1 ABSTENTION

ANNULATION DE LA REGIE ALSH.

Délibération 2016-21

Suite au transfert de la compétence « Enfance-jeunesse » à la Communauté de Communes du Val de Sarthe, la Commune de Fillé sur Sarthe ne mettra plus en place d'ALSH avec la Commune de SPAY.

Une régie de recettes avait été créée sur la Commune en 2012 pour l'ALSH afin de faire les encaissements des familles.

Cette régie n'étant plus d'actualité, la Trésorerie de la Suze sur Sarthe nous demande de l'annuler.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, annule la régie pour l'ALSH.

VOTE : UNANIMITE.

TARIFS DIVERS 2016. Annule et remplace la délibération 2015-24.

Délibération 2016-22

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier certains tarifs pour l'année 2016 comme suit :

	Tarifs 2016
Participation assainissement collectif	1000.00 €
Concession cimetière 25 ans pour caveau	150.00 €
Concession cimetière 50 ans pour caveau	300.00 €
Concession cimetière cavurne 25 ans	410.00 €
Concession cimetière cavurne 50 ans	520.00 €
Concession cavurne renouvellement 25 ans	110.00 €
Concession cavurne renouvellement 50 ans	220.00 €
Jardin du souvenir	50.00 €
Surtaxe assainissement	0.55 €
Abonnement	16.50 €
Droit de place	17.00 €

VOTE : UNANIMITE.

QUESTIONS DIVERSES

Travaux cimetière. Espace cinéraire.

M. PAUZAT Laurent fait part au Conseil Municipal que les cavurnes ont été posées dans le cimetière.

Les couleurs retenues pour la dalle funéraire « de noir à gris ».

Les fleurs artificielles ne sont pas autorisées.

L'espace cinéraire est fonctionnel.

Exposition photos au site du MoulinSart.

La séance est levée à vingt-trois heures.